

Procès-verbal  
Séance du Conseil Municipal  
Du 24 juin 2020

**Présents** : Messieurs JOLY Sébastien, BERTIN François, BIVILLE Frank, CORBILLON Christophe, DUJARDIN Franck, DUVAL Gabin, HERCHUÉE Gérard et PETIT Nicolas

Mesdames BARBIER Martine, GADY Sophie et VIEL Hélène

**Absent** : Néant

L'an deux mil vingt, le 24 juin, à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Hallotière, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121 - 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Sébastien JOLY, Maire.

Monsieur Gabin DUVAL est élu secrétaire de séance.

**Adoption du procès verbal du 26 mai 2020**

Le procès verbal de la séance 26 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

**Modification de l'ordre du jour**

M. le Maire souhaite ajouter 6 nouveaux points à l'ordre du jour :

- Délibération émission de titre au 1068
- Colis des aînés
- Rapport commission voirie
- Rapport commission bâtiments communaux
- Délibération vaisselle cassée
- Délibération consommation électrique lors des locations du CSC

A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à l'ajout de ces nouveaux points.

**Approbation de l'ordre du jour :**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**Vote du Compte Gestion 2019 :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal déclare que le Compte administratif dressé, pour l'exercice 2019 par Mr Jacob, Receveur, pour la période du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote favorablement.

Pouvoir : 0      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 11

**Vote du Compte Administratif 2019**

Monsieur Le Maire quitte la salle. Madame Martine BARBIER prend la présidence de l'assemblée. Le secrétaire de séance présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Administratif 2019.

**Délibération  
n° 2020024**

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif 2019 de la commune comme suit :

**Résultat de l'exercice 2019 :**

En Fonctionnement :

• Dépenses :	- 122 680,36 €
• Recettes :	+ 148 002,82 €
	<hr/>
	<b>+ 25 322,46 €</b>

En Investissement :

• Dépenses :	- 26 308,34 €
• Recettes :	+ 17 903,92 €
	<hr/>
	<b>- 8 404,42 €</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote favorablement.

Pouvoir : 0      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 11

**Affectation des résultats de clôture 2019 :**

• <u>En section de Fonctionnement</u>	+ 93 104,82 €	résultat 2018
	+ 25 322,46 €	résultat 2019
	<hr/>	
	<b>+ 118 427,28 €</b>	résultat de clôture
• <u>En section d'Investissement</u>	+ 2 222,97 €	résultat 2018
	- 8 404,42 €	résultat 2019
	<hr/>	
	<b>- 6 181,45 €</b>	résultat de clôture

<b><u>Clôture Générale :</u></b>	+ 118 427,28 €
	- 6 181,45 €
	<hr/>
	<b>+ 112 245,83 €</b>

A l'unanimité, avec 10 voix, le Conseil Municipal déclare que le Compte Administratif dressé, pour l'exercice 2019 par Monsieur Jacob pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2019, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote favorablement.

Pouvoir : 0      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 10

**Délibération affectation de résultat au compte 1068**

Selon l'article R 2311-12 du CGCT, l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent; le besoin de financement (Art R 2311-11-A du CGCT) se compose du résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser. Après avoir procédé à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur le conseil municipal est tenu d'affecter le résultat à la couverture du besoin de financement (au compte 1068).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, d'affecter par autofinancement la section d'investissement par le débit du compte 110 « Report à

nouveau » au compte 1068 par l'émission d'un titre de recettes à hauteur du montant affecté à la section d'investissement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote favorablement.

Pouvoir : 0          Abstention : 0          Contre : 0          Pour : 11

### **Rapport de la commission voirie et aménagement du village :**

#### **COMMISSION VOIRIE DU 06 JUIN 2020**

##### Rue de Normanville :

- Nettoyage du regard et tuyau des eaux pluviales
- Coupe des arbres pour recevoir une aire d'accueil pompier
- Création de cette aire d'accueil avec panneau « point d'aspiration » : terrassement, remblais et pose d'une poutre pour arrêt butoir
- Elagage et nettoyage de l'Andelle (septembre 2020)

##### Rue du chemin du Hardouin :

- Nettoyage centre de la rue avec achat brosse désherbage métallique à poser sur débroussailleuse : 50 €
- Plaque de rue et poteau : Signalfast

##### Rue de la longue vallée :

- Appeler le SYMA (ex SYMAC) pour prise de rendez-vous travaux sur fondation accotement :
  - Prise de contact avec ingénieur SYMA travaux réalisés probablement courant 2021 en fonction de l'enveloppe et ligne budgétaire
- Ets Leroy : devis complémentaire pour pose d'enrobé à froid compacté sur travaux d'accotement

##### Rue des fils

- Panneau : Signalfast

##### La vieille vente :

- Pose d'enrobé à froid sur les côtés du regard : trous en formation

##### La Mare Engrand

- Parcelle cadastrée A401 appartenant à Mr Alain BRION (DCD), voire avec Gérard pour mise à disposition de terrain pour accueil d'une réserve défense incendie ou SCI Bambou
- Travaux de voirie :
  - 1<sup>ère</sup> phase : pose de 40 tonnes d'enrobé à froid compacté avec l'aide de Xavier : Cf devis et devis complémentaire de la rue de la longue vallée (année 2020)
  - Travaux subventionnés DETR
  - 2<sup>ème</sup> phase : pose d'un double gravillonnage sur toute la longueur : demande de subventions DETR pour cette deuxième phase – un devis : Ets Lecocq - mise en concurrence de 3 devis

##### Intersection Maison Neuve

- Abris bus : pose de clin avec greffe de poutres – suppression des colombages et gouttières

##### Chemin du presbytère

- Signaler aux nouveaux propriétaires d'interdiction de stationner dans le chemin
- Entretien du terrain

##### Changement des candélabres :

- Choix commission : 10 « Ledcup » et 57 « 6000R » (nombre et coloris à déterminer)

## **COMMISSION BÂTIMENTS COMMUNAUX DU 06 JUIN 2020**

### Toiture logement préau de l'école

- Suppression de la cheminée
- Dépose et pose des ardoises : devis à réaliser et subventions (DETR, Dpt et région)
- Changement de la pente des gouttières avec inclinaison vers extérieur
- Suppression de la descente de gouttière au niveau du logement

### Logement / Ecole :

- Suppression des mitres
- Changement porte du logement : pose en rénovation PVC blanc avec vitre non translucide

### Mairie :

- Changement des fenêtres avec pose de volets roulants sur fenêtre façade SUD
- Porte à poncer et lasure
- Dépose de la moquette murale
- Enduit de réparation
- Pose d'une fibre de verre + peinture blanche
- Placards : entourage couleur sang de bœuf et intérieur des portes en fibre peinte blanche
- Changement des 2 appliques
- Vérifier le fonctionnement de l'interrupteur de la lampe extérieure
- Lessivage du plafond
- Pose d'un filin avec lumières LED sur la longueur de la salle de réunion (se repiquer sur les deux appliques avec pose de baguettes)
- Démonteur plateau de la table, ponçage des queues de billard, remontage et assemblage puis lasure claire ou huile de lin et pose d'un vernis
- Enlever rideaux et fenêtre intérieure
- Isoler la cave (ou au moins le dessous de la trappe d'accès à la cave)
- Partie bureau : changement des dalles et pose de deux ou trois dalles LED en remplacement des néons

### Pont

- Changement des poutres de la rambarde : 8 poutres de 120\*120 L > 1500 L

### Atelier

- Nettoyage haute pression + fongicide + peinture
- Lasure des poutres avec pose baguette zinc ou alu sur partie haute
- Plafond WC – extracteur humidité

### Eglise - Extérieur

- Pilier Est / Sud : travaux de maçonnerie
- Pilier Sud : travaux de maçonnerie
- Briques des vitraux façade Sud
- Cache-moineaux
- Pilier Nord : travaux de maçonnerie
- Briques des vitraux façade Nord
- Suppression de la porte de la chapelle Nord :
  - ✓ Pose d'agglos
  - ✓ Vitrail industriel
  - ✓ Encadrement en briques et silex soubassements
- Pose de double vitrage sur les vitraux
- Enlever le lierre sur façade Est
- Enlever tuiles posées au sol
- Refaire descente de gouttières

### Eglise – Intérieur

- Rénovation électrique :
  - Achat de 10 appliques : Applique métal noir & doré COREP Dandy 1 lumière(s) / 19.90€
  - 2 lustres : Lustre métal rouille SEYNAVE Paimpol 5 lumière(s) D.60 cm / 52.90 €
  - 2 Spots patère, moderne, métal bois clair, BRILLIANT Babsan / 11.90 €
  - 4 Projecteurs extérieurs LED intégrée 700 Lm blanc Endura flood LEDVANCE
  - Changement du câble + prises des 2 candélabres autel (ampoules à basse consommation)
  - Baguettes électriques
  - Changement de la porte
  - Nettoyage et lessivage plafond
  - Mur chapelle Sud : enlever les frises bois, enduit complet avec ciment hydrofuge + éventuellement pose d'un grillage
  - Enlever les bancs
  - Enlever le sol bois
  - Enlever frise murale
  - Pose d'un béton
  - Changement des frises bois
  - Rénovation sol avec changement du parquet en mauvais état
  - Rénovation des bancs
  - Nettoyage du carrelage, dallage entrée
  - Pose de béton sous 3 dalles au niveau de l'autel

**Délibération  
n° 2020042**

### Délibération choix des candélabres

Monsieur le Maire expose le compte rendu de la commission voirie du 06 juin 2020 :

Le choix de la commission s'est portée sur 10 candélabres « LEDCUP » et 57 candélabres « 6000 R » avec le plan d'investissement suivant (sur le reste à charge pour la commune):

Montant HT	11 472,49 €
Montant TVA	9 992,16 €
Montant TTC	21 464,65 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident de suivre l'avis de la commission voirie, d'inscrire au budget les crédits nécessaires en dépenses d'investissement et de contracter un emprunt auprès du crédit agricole et de voter à l'unanimité le changement des candélabres.

Pouvoir : 0      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 11

### Délibération fiscalisation de la participation au Sivos et du Syba

#### Sivos :

Le Maire informe les membres du Conseil que le Syndicat Intercommunal à vocation scolaire des Coteaux de l'Andelle, lors de son Comité Syndical, a approuvé le principe de la fiscalisation des contributions communales de ses communes membres.

Ce principe laisse le choix aux conseils municipaux des communes adhérentes de s'opposer à cette fiscalisation et d'inscrire à la place, au budget communal, en totalité ou partiellement, le montant de leur participation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, de fiscaliser partiellement la participation communale au SIVOS pour un montant de **10 000 €** comme les années précédentes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote favorablement.

**Délibération  
n° 2020026**

Pouvoir : 0      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 11

**Syba :**

Le Maire informe les membres du Conseil que le Syndicat mixte du bassin versant de l'Andelle a approuvé le principe de la fiscalisation des contributions communales de ses communes membres.

**Délibération  
n° 2020027**

Ce principe laisse le choix aux conseils municipaux des communes adhérentes de s'opposer à cette fiscalisation et d'inscrire à la place, au budget communal, en totalité ou partiellement, le montant de leur participation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, de fiscaliser en totalité la participation communale au SYBA soit **1 573 €** comme les années précédentes.

Le Maire informe le conseil municipal que les montants fiscalisés sont identiques à l'année 2020.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote favorablement.

Pouvoir : 0      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 11

**Délibération subventions communales 2020**

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

**Délibération  
n° 2020028**

• Association Charline	50 €
• AIDES Délégation Haute Normandie	50 €
• Association "Temps libre"	50 €
• Banque Alimentaire de Rouen	120 €
• Comité des fêtes de La Hallotière	1 400 €
• Centre Henri Becquerel	50 €
• Union Nationale des Combattants	50 €
• Section Anciens Combattants La Hallotière	50 €
• Coopérative scolaire SIVOS des Coteaux de l'Andelle	100 €
• La Brèche	50 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident d'allouer les subventions aux associations citées précédemment comme les années précédentes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote favorablement.

Pouvoir : 0      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 11

**Vote des Taux d'imposition 2020**

Après lecture des bases d'imposition, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et vote les taux suivants :

**Délibération  
n° 2020029**

• Taxe d'habitation	= 17,23 %
• Foncier bâti	= 13,98 %
• Foncier non bâti	= 31,19 %
• CFE	= 15,26 %

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote favorablement.

Pouvoir : 0      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 11

**Vote des opérations d'investissement 2020**

- Changement des candélabres pour un montant de 24 329,89 €
- Achat d'une saleuse pour un montant de 1 486,00€
- Achat d'un souffleur / Aspirateur de feuilles pour un montant de 1000,00 €
- Suite pose de caniveaux rue de Bois Guillaume fin année 2019, facture réglée début de trimestre 2020 pour un montant de 13 926,00 €

**Délibération  
n° 2020030**

- Suite changement de la minuterie fin d'année 2019 facture réglée début trimestre 2020 pour un montant de 2 054,40 €
- Rénovation de l'église pour un montant de 8629,32 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident d'inscrire les opérations d'investissement au budget primitif 2020 :

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote favorablement.

Pouvoir : 0      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 11

#### **Délibération portant participation financière à la classe d'ULIS de Forges les Eaux**

Les membres du conseil municipal acceptent de verser une participation de **900,00 €** à la commune de Forges-les-Eaux en contrepartie de l'accueil en classe ULIS d'un élève de la commune de La Hallotière et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention nécessaire comme les années précédentes.

**Délibération  
n° 2020031**

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote favorablement.

Pouvoir : 0      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 11

#### **Délibération colis des aînés :**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les dépenses résultant des réceptions diverses et cadeaux font l'objet d'une imputation à l'article 658822.

Il sollicite de la part du conseil municipal, une délibération autorisant l'engagement de dépenses à imputer sur l'article 658822.

Cette délibération fixera les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies par cette décision.

**Délibération  
n° 2020032**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, autorisent les dépenses suivantes :

Cadeaux offerts par la Mairie de La Hallotière à l'occasion d'événements familiaux (mariage, naissance ou deuil), d'événements liés à la carrière (mutation, départ à la retraite), aux agents salariés et dont le montant maximum est fixé à 70€ et cadeaux de fin d'année pour les aînés et les enfants de moins de 12 ans.

Autorisent le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

Autorisent l'inscription des crédits relatifs à ces dépenses à l'article 658822 « Aides » au budget primitif, pour chaque année à compter du 24 juin 2020.

Pouvoir : 0      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 11

#### **Délibération portant délégation sur les emprunts**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal de La Hallotière le programme d'investissements de l'exercice 2020 : Remplacement de l'intégralité des candélabres de La Hallotière par des lanternes LED

**Objet des investissements :** Travaux éclairage public (changement des candélabres)

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M Maire et après échange de vues :

Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.

Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet.

#### **PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT**

Montant HT	11 472,49 €
Montant TVA	9 992,16 €
Montant TTC	21 464,65 €

Mode de financement proposé :	
Emprunt moyen long terme :	11 000 €
Préfinancement du FCTVA :	10 000 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de M. le Maire et après avoir délibéré :

Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

1/ Financement « moyen / long terme » d'un montant de 11 000 € dont les modalités sont ci-dessous :

Montant de l'emprunt	11 000€
Taux actuel :	0.55 %
Durée du crédit	5 ans
Modalités de remboursement	annuel
Type d'échéance :	échéances constantes
Frais de dossier :	0 €

Les conditions de taux proposées ont une date de validité déterminée dans le temps :

« Pour bénéficier des conditions ci-dessus, votre accord sur notre proposition doit nous parvenir par mail avant le 25/06/20.

Au delà de cette date, le taux du contrat sera celui en vigueur à la date de réception de l'acceptation de l'offre par la Caisse Régionale. »

2/ financement « Court Terme » d'un montant de 10 000 € pour le préfinancement du FCTVA dont les modalités sont ci-dessous :

Montant :	10 000 €
Taux :	0.55%
Durée :	2 années
Périodicité des intérêts :	annuel
Avec paiement du capital in fine.	
Frais de dossier :	0 €

**Délibération  
n° 2020033**

Prend l'engagement au nom de la Collectivité :

D'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.

De rembourser les emprunts à court terme dès récupération du FCTVA ou au plus tard à la date d'échéance prévue initialement aux contrats.

Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. le Maire de la commune de la HALLOTIERE pour la réalisation de ces concours, la signature des contrats à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le plan de financement du changement des candélabres et la délégation d'emprunts.

Pouvoir : 0      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 11

#### **Vote du Budget primitif 2020**

Après s'être fait présenter le budget primitif 2020 et après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2020 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

**Délibération  
n° 2020034**

- En section de Fonctionnement : 267 697,88 €
- En section d'Investissement : 64 281,03 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote favorablement.

Pouvoir : 0          Abstention : 0          Contre : 0          Pour : 11

### **Convention marché public pour les achats groupés de fournitures de voirie**

La commune de La Hallotière, par la présente convention peut se grouper, conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics. Ce groupement est créé, dans le cadre de passation de marchés communs aux membres de chaque marché pour les éléments indiqués ci-dessous.

Le groupement a pour objet de coordonner et d'optimiser les actions des différentes parties. Il permet de retenir un prestataire unique pour chaque lot. Chaque commune, membre du groupement aura la responsabilité de signer son acte d'engagement avec l'entreprise choisie. Les avenants éventuels seront signés par la commune concernée.

#### ***Obligations des membres du groupement :***

Chaque membre du groupement s'engage à :

- Respecter le choix des titulaires des marchés correspondant à ses besoins propres tels que déterminés dans son état des besoins.
- Transmettre un état de ses besoins dans les délais fixés par le coordonnateur. Chaque membre s'engage à signer un marché dans les conditions énumérées ci-dessus à l'article 1
- Informer le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de la passation ou de l'exécution du (des)marché(s) le concernant.

### **Délibération sur la nomination d'un délégué titulaire à la commission des achats groupés et d'un suppléant**

M. le Maire expose :

- vu le groupement de commandes organisé par la communauté de communes des quatre rivières,
- vu la possibilité pour les communes membres, d'adhérer à ce groupement de commandes,
- considérant que cette adhésion permet à la commune de **La Hallotière** d'obtenir de meilleurs prix et de réaliser ainsi des économies budgétaires,

**Délibération  
n° 2020035**

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal d'adhérer à ce groupement,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'adhérer au groupement de commandes 2019 des travaux de voirie organisé par la communauté de communes des quatre rivières (C.C.4.R).
- De nommer M. **Sébastien JOLY** délégué titulaire, et M. **Hélène VIEL** déléguée suppléante, chargés d'analyser les plis des appels d'offres,
- D'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au groupement de commandes 2020 des travaux de voirie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote favorablement.

Pouvoir : 0          Abstention : 0          Contre : 0          Pour : 11

### **Délibération sur la modification de provision de charges en consommation en eau**

Considérant que le relevé du compteur d'eau correspond à plusieurs utilisateurs, la mairie de la Hallotière a procédé à un relevé de l'eau consommée par la locataire susnommée Mme Stéphanie ALEXANDRE au 01 juin 2020.

**Délibération  
n° 2020036**

La consommation d'eau consommée est de 76 m3 pour l'année écoulée.  
Il y a lieu de rembourser la locataire de 137,77 € (réduction de titres).

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote favorablement.

Pouvoir : 0          Abstention : 0          Contre : 0          Pour : 11

### **Délibération sur le tarif de location du CSC**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident de fixer les tarifs de location du Centre Socio-Culturel pour toutes nouvelles réservations à compter du 1er juillet 2020 :

Délibération  
n° 2020037

Tarif Commune :

Week-end et jours fériés : 160 €

Tarif Hors Commune :

Week-end et jours fériés : 260 €

Forfait location vaisselle : 30 €

**TARIFS DE LOCATION DU TENNIS**

Délibération  
n° 2020038

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident de fixer les tarifs d'abonnement au terrain de tennis suivant:

- Abonnement annuel du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année :

Pour 2 personnes hors commune : 43 €

**Délibération vaisselle cassée ou manquante concernant le contrat de location du Centre Socioculturel**

Monsieur le Maire propose d'instaurer un inventaire détaillé de la vaisselle et du matériel pour chaque location du Centre Socioculturel suivant le tableau ci-dessous :

Délibération  
n° 2020039

	tarif vaisselle Cassée ou manquante
verre à eau	3 €
verre à vin + clipbox /30	3 €
grande flute + clipbox /40	3 €
verre rond	3 €
tasse	3 €
sous tasse	3 €
sucriers + couverts	3 €
coupelle grès	3 €
corbeille pain	5 €
coupelle pirex	5 €
carafe	5 €
plat inox	20 €
grand plat inox / four	40 €
grand plat inox avec poignée	50 €
saladier inox	20 €
saladier verre	15 €
seau champagne	20 €
plats verre pirex	20 €
casserole	20 €
poêle	20 €
essoreuse	10 €

égouttoir	10 €
assiette plate 27 cm	3 €
assiette plate 24 cm / ancienne	3 €
assiette creuse	3 €
assiette à dessert	3 €
couteau à viande	5 €
petites cuillères	3 €
grandes cuillères	3 €
Grand Couteau à découper la viande	60 €
Moyen couteau à découper la viande	30 €
Couteau à pain	20 €
Cuillère à glace	3 €
Couverts à salade	5 €
ciseaux	10 €
ouvre bouteille / décapsuleur	5 €
Louche	3 €
ouvre boîte	3 €
plateau	5 €
épluche légumes	3 €
spatule à crêpes bois	3 €
Coupes à dessert	5 €
Table	250 €
chaise	40 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident de fixer les tarifs pour la vaisselle cassée ou manquante à compter du 01 juillet 2020 suivant le tableau ci-dessus :

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote favorablement.

Pouvoir : 0      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 11

**Délibération concernant la consommation électrique lors des locations du centre socio culturel**

Monsieur le Maire propose de tarifier la consommation électrique lors des locations du centre socioculturel pour mieux sensibiliser les locataires à économiser l'énergie suivant les tarifs nuit et jour suivants :

**Délibération  
n° 2020040**

Heures Pleines		Heures Creuses	
Prix unitaire €/kWh	Taxes (CSPE, TDCFE, TCCFE)	Prix unitaire €/kWh	Taxes (CSPE, TDCFE, TCCFE)
0,10068	0,03207	0,08256	0,03207
Coût TTC du kWh		Coût TTC du kWh	
0,13275		0,11463	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident de tarifier la consommation électrique lors des locations du Centre Socioculturel pour les nouveaux contrats de location, révisable suivant les variations tarifaires fixées par ERDF:

Pouvoir : 0      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 11

Questions diverses :

Aucune question.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits  
Et ont signé au registre tous les membres présents.  
Par extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé.  
La séance est levée à 23H30